

VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

-=oOo=-

Séance du 18 décembre 2006

N° 2006/375

Centre Régional de Cherbourg-Octeville/Photographie Nord Européenne - Convention d'objectif

MM.

I-EXPOSE

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations stipule, dans son article 10, que les collectivités locales qui attribuent une subvention supérieure à 23 000 euros à un organisme de droit privé doivent conclure une convention d'objectifs définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Dans ce cadre, il vous est proposé de signer la convention avec l'association culturelle suivante :

- Centre Régional de Cherbourg-Octeville/Photographie Nord Européenne.

II -DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Suivant l'avis favorable des commissions promotion, communication, culture ; affaires économiques et portuaires, administration générale, finances, personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif ci-annexée avec l'association culturelle précitée.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Pour le Maire et par délégation
La Directrice

D. OLIER

Visa Sous préfecture 21/12/2006
Affichée le 28/12/2006